

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 6 / 2022

Demande d'investissement pour un crédit d'étude relatif à l'aménagement de la ZUP en Bovon soit : la réalisation d'un bâtiment pour une UAPE de 36 places, l'étude de sécurisation routière et zone de dépose minute, la création d'un parc didactique et aménagements paysagers

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La Municipalité souhaite étudier la possibilité d'aménager la zone d'utilité publique (ZUP) en Bovon soit les parcelles numéros 212 et 39 en construisant un bâtiment pour accueillir une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) de 36 places, de sécuriser le trafic routier et la zone de dépose minute ainsi que de créer un parc didactique avec différents aménagements paysagers.

Afin d'illustrer la répartition des différentes zones, un croquis d'intention est annexé au présent préavis.

II. Réalisation d'un bâtiment pour une UAPE de 36 places

La Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) oblige les Communes à financer et organiser de manière indépendante un accueil collectif parascolaire. Le réseau d'Accueil de Jour des Enfants du Réseau de Cossonay (AJERCO), auquel Vufflens-la-Ville est affilié, est composé de 27 Communes réparties en 4 îlots dont le périmètre est calqué sur les établissements scolaires.

Le plan de développement élaboré tous les cinq ans par le Comité de direction de l'AJERCO tient compte du besoin présent et des perspectives d'évolution démographique connues à cet instant T. Le plan de développement 2020-2025, validé en 2019 par le Conseil intercommunal de l'AJERCO, prévoit la création de 309 places d'accueil parascolaire auxquelles il faut rajouter le reliquat de 40 places du plan de développement 2016-2019.

Pour l'îlot Venoge (Dailens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthalaz et Vufflens-la-Ville) auquel Vufflens-la-Ville est rattaché, ce ne sont pas moins de 147 places d'accueil collectif parascolaire qui sont à créer d'ici la fin du plan de développement en 2025.

Ce plan de développement des places d'accueil collectif parascolaire ne peut se réaliser qu'au gré des demandes des Communes de chaque îlot, des opportunités de nouvelles constructions et de transformations d'immeubles.

Notre Commune a déjà sur son territoire une UAPE « les Lionceaux » qui a une capacité d'accueil de 12 enfants. Toutefois, depuis 2 ans maintenant, la capacité d'accueil des Lionceaux est nettement insuffisante et ne peut accueillir tous les écoliers qui en font la demande.

Depuis la rentrée 2020, la Commune a dû mettre en place des solutions d'urgence afin d'accueillir notamment les enfants de 1P qui n'avaient pas trouvé de place à l'UAPE et qui se retrouvaient sans solution de garde, notamment les après-midis où ils ne vont pas en classe. La cantine Pic&Croc a dû s'adapter, embaucher une responsable cantine diplômée et faire une demande d'autorisation d'exploiter auprès de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) afin d'ouvrir les après-midis.

Des demandes de dérogation ont également dû être faites auprès de l'OAJE afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants dans nos locaux du bâtiment polyvalent qui, au départ, n'étaient prévus que pour accueillir la cantine scolaire. Cette solution ne peut perdurer dans le temps au vu de toutes les exigences de l'OAJE et de la demande croissante des parents, tant au niveau du nombre de places d'accueil qu'au niveau des plages horaires toujours plus importantes auxquelles la cantine Pic&Croc ne peut malheureusement pas répondre. Seule une UAPE serait en mesure de répondre à toutes ces demandes.

Dès lors, pour pallier ce manque de place, la Municipalité vous propose d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment portant sur 36 places d'accueil. Ce nombre de places a été validé par l'AJERCO en fonction des enclassements de Vufflens-la-Ville et de Mex. L'implantation de cette nouvelle UAPE dans la ZUP en Bovon est idéale puisqu'à proximité directe des collèges et de la place de jeux existante. Les enfants, qui se déplaceront de leurs classes pour se rendre à l'UAPE, n'auront pas à sortir de l'enceinte scolaire et pourront emprunter le chemin piétonnier qui sera créé, lequel reliera le Cuvillard à la route de Bovon et vice et versa.

Des places de stationnement seraient créées, lesquelles seraient uniquement réservées au personnel de l'UAPE ainsi qu'aux enseignant.e.s durant les périodes scolaires. Elles permettraient également aux parents, qui viennent déposer ou rechercher leurs enfants hors des périodes scolaires, de pouvoir le faire en toute sécurité.

Les prestations des mandataires auraient comme objectif l'établissement de la demande de construire avec un devis général et l'obtention d'un permis de construire délivré, sous réserve des remarques ou oppositions reçues durant le temps de l'enquête publique. Les honoraires d'avocat pour le traitement des éventuelles oppositions ne sont pas comptés.

III. Sécurisation routière et zone de dépose minute

Les bâtiments scolaires existants, ainsi que la future UAPE, se trouvent en bordure directe de la route de Bovon. Cette route en zone 30 km/h est très fréquentée aux heures d'entrées et de sorties scolaires. S'y côtoient les bus TL, les bus scolaires et les parents qui amènent ou viennent récupérer leurs enfants à l'école. Cette mixité engendre énormément de trafic et de danger pour les enfants notamment.

En 2020, la Commission « mobilité sécurisée » a réalisé un sondage sur la sécurité aux abords de l'école et rendu un rapport à la Municipalité faisant ressortir plusieurs points. À la suite de cela, la Municipalité a élaboré un flyer destiné aux enfants et à leurs parents sur les bonnes règles à suivre pour assurer la sécurité de tous sur le chemin et aux abords de l'école. Il était notamment demandé aux parents taxis de ne plus déposer leurs enfants de manière sauvage aux abords de l'école mais de se parquer à la grande salle et d'accompagner leurs enfants à pied jusqu'au collège.

Malheureusement force est de constater que très peu ont suivi ces recommandations et continuent de procéder à la dépose sauvage.

En juin 2022, à la suite de nouvelles rencontres entre la Municipalité et la Commission, cette dernière a rendu un second rapport. Plusieurs pistes de réflexion en sont ressorties, ce qui a permis à la Municipalité d'élaborer un plan d'étude.

IV. Création d'un parc didactique et aménagements paysagers

La parcelle 212 possède de réelles qualités de par sa situation, avec un dégagement et une magnifique vue, une tranquillité et un environnement naturel qui serait propice à la réalisation d'un parc didactique avec différentes zones de détente à disposition de la population.

Cette zone, située entre l'école et la future UAPE, offrirait des espaces de jeux extérieurs aux écoliers. Un concept paysager de qualité permettrait d'intégrer au mieux le bâtiment de l'UAPE.

V. Prestations et montant du crédit d'étude

La Municipalité a approché un bureau d'ingénieurs afin d'être aidée dans cette démarche.

a. Descriptif succinct des prestations du crédit d'étude :

- élaboration du projet et du programme des ouvrages
- demande d'autorisation ainsi que mise à l'enquête de ces ouvrages
- appel d'offre pour 70 % des soumissions et établissement d'un devis général
- établissement d'un concept paysager global pour la ZUP en Bovon

b. Détail du montant du crédit d'étude :

Bâtiment UAPE :

- | | |
|--|---------------|
| - honoraires de l'architecte | CHF 100'000.- |
| - honoraires de l'ingénieur civil | CHF 16'000.- |
| - honoraires de l'ingénieur CVSE | CHF 25'000.- |
| - Divers spécialistes (géomètre, acousticien, etc) | CHF 11'000.- |
| - Publications, taxes et frais divers | CHF 11'000.- |

Sécurisation routière et zone de dépose minute

- | | |
|-------------------|--------------|
| - Ingénieur civil | CHF 20'000.- |
|-------------------|--------------|

Parc didactique et aménagements paysagers

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Architecte paysagiste | <u>CHF 15'000.-</u> |
|-------------------------|---------------------|

Montant total TTC	<u>CHF 198'000.-</u>
--------------------------	-----------------------------

VI. Financement et amortissement

Le financement de ce crédit d'étude de CHF 198'000.- à charge uniquement de notre Commune s'effectuera par notre trésorerie courante.

L'amortissement s'effectuera sur une durée maximale de 5 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires.

VII. Planning prévisionnel

En cas d'octroi du présent crédit d'étude, la demande de crédit de construction serait soumise au Conseil communal durant le 1^{er} semestre 2023 afin d'envisager une ouverture de l'UAPE pour la rentrée scolaire 2024.

VIII. Conclusion

Afin de lui permettre d'étudier la réalisation de ces différents projets et obtenir les garanties suffisantes quant à leur faisabilité avant de déposer un préavis de crédit de construction, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

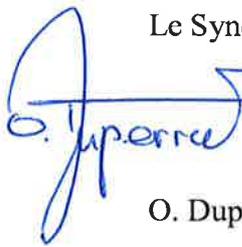
- vu le préavis municipal N° 6/2022 du 12 septembre 2022 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 198'000.-, relatif à l'aménagement de la ZUP en Bovon soit : la réalisation d'un bâtiment pour une UAPE de 36 places, l'étude de sécurisation routière et zone de dépose minute, la création d'un parc didactique et aménagements paysagers ;
2. de financer cet investissement par notre trésorerie courante ;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

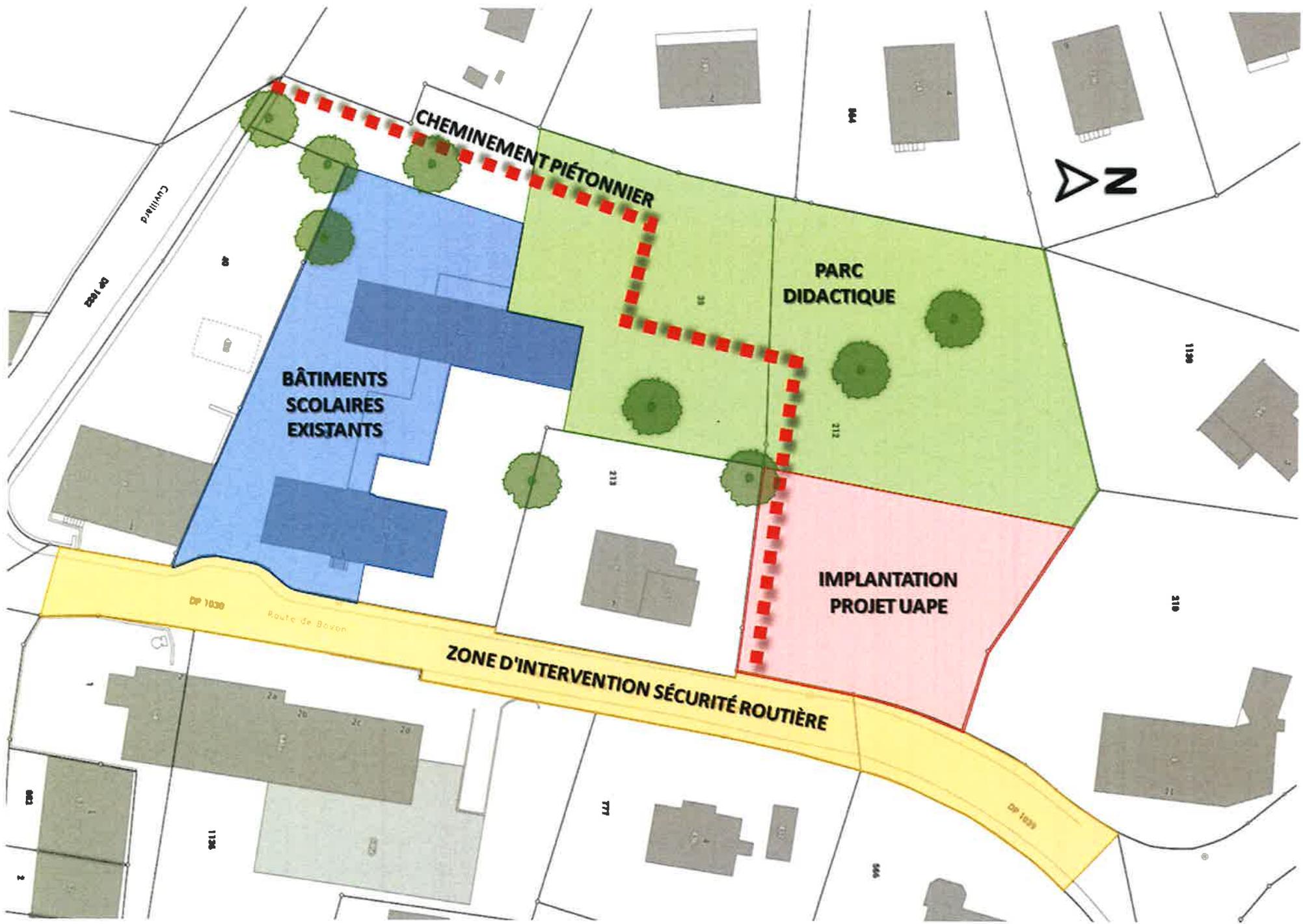
Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 
O. Duperrut  S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 12 septembre 2022

Traité par C. Jaugey et O. Duperrut



CHEMINEMENT PIÉTONNIER

**BÂTIMENTS
SCOLAIRES
EXISTANTS**

**PARC
DIDACTIQUE**

**IMPLANTATION
PROJET UAPE**

ZONE D'INTERVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CHARRIERE

DP 1024

DP 1030

Route de Bâvon



1128

210

213

212

211

244

1128

203

2